

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 1/9	

B A R E M E

PARTIE 1 :		
- les questions	1°)- 0.5+0.5 2°)- 0.5 3°)- 3 4°)- 0.5*3 5°)- 0.5*4 6)- 0.5*2	/15
- l'annexe 1	Pour les 12 premières cases : 0.25 * 12 Pour les 6 dernières cases : 0.5 *6	
PARTIE 2 :		
- l'annexe 2	2 points par ligne* 5	/10
PARTIE 3 :		
- les questions	1)a)- 0.5+0.5 b)- 0.5+0.5 c)-0.5	/14
- la TVA à décaisser	2)- Coll : 0.5*3 Deduc : 0.5*2 Due : 2+1	
- l'annexe 3	4 points	
- l'annexe 4	2 points	
PARTIE 4 :		
- le calcul du coût	2 points	/9
- l'annexe 5	5 points (-1 point par erreur)	
- les conséquences	2 points	
PARTIE 5 :		
- les questions	1°)- 8 points (- 2 points par argument manquant) 2°)- 2*2	/12

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	2/9

PREMIERE PARTIE : Les formalités de constitution

TRAVAIL A FAIRE : Accepter toute réponse logique

1- Où peut-on se procurer cet imprimé ?

Auprès du CFE (centre de formalités des entreprises) à la Chambre des Métiers ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie

2- Où faut-il le déposer après l'avoir complété ?

Au CFE de la C.M. ou de la C.C.I.

3- Quelle sera alors sa destination.

- aux greffes du Tribunal de commerce
- aux services fiscaux
- à l'URSSAF et à la Caisse de Retraite (si salariés)
- à l'INSEE pour l'attribution des numéros RM, RCS, APE, SIREN, SIRET

4- Citer trois autres formalités de constitution que doit remplir toute entreprise.

- ouverture d'un compte bancaire ou postal
- souscription de contrats d'assurance
- tenue d'une comptabilité

5- Citer d'autres formes de constitution juridique d'entreprise ?

- entreprise individuelle
- EURL
- SARL
- Société anonyme
- Société en commandite simple ou par actions
- Société en nom collectif

6- Donner la signification des sigles suivants :

- E.U.R.L. : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
- S.A.R.L. : Société à Responsabilité Limitée

7- Compléter le tableau en ANNEXE 1.

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	3/9

ANNEXE 1 : Accepter toute réponse logique.

QUESTIONS	Entreprise Individuelle (EI)	E.U.R.L.	S.A.R.L.
Quel est le statut du (ou des) dirigeant(s) ?	artisan et/ou commerçant chef d'entreprise	associé unique	- associés salariés - associés non salariés - salariés
Quel est le nombre de dirigeants : - minimum : - maximum :	1 1	1 1	2 50
Quel est le montant du capital : - minimum :	pas de minimum	50 000 F	50 000 F
En cas de liquidation, quelle est la responsabilité du (ou des) dirigeant (s) ? (cas général)	responsabilité illimitée (pas de personnalité juridique)	responsabilité limitée aux montants des apports	responsabilité limitée aux montants des apports
Citer deux avantages	- pas de mise de fonds minimale - simplicité de constitution - simplicité de fonctionnement	- transmission facilitée - paiement de l'IRPP quand l'associé est une personne physique (choix possible de l'IS) - imposition de l'IS si l'associé unique est une personne morale	- structure évolutive facilitant le partenariat - le gérant peut avoir la couverture sociale des salariés
Citer deux inconvénients	- couverture sociale limitée - responsabilité indéfinie	- frais de constitution de dossier - responsabilité pénale des dirigeants - formalisme de fonctionnement	- coût de constitution élevé - formalisme de fonctionnement - responsabilité des gérants peut être étendue en cas de prêts bancaires

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	4/9

ANNEXE 2 :

<u>CAS</u>	N° de l'ARTICLE	NATURE de la RESPONSABILITE CIVILE	JUSTIFIER
Dans le magasin, un enfant accompagné de sa mère, est blessé par une étagère qui s'est détachée du mur	1384	Du fait des choses	L'étagère appartient au chef d'entreprise. Il est responsable des choses dont il a la garde
La vendeuse glisse sur le sol mouillé du magasin et entraîne une cliente dans sa chute.	1384	Du fait des personnes	La vendeuse travaille sous la responsabilité de l'employeur. Il est responsable des employés sur leur lieu de travail
Madame LOTHE (cliente) ne voit pas la marche qui permet d'accéder à la caisse et se foule la cheville. Cette marche est recouverte de carrelage identique au sol et elle est difficile à voir.	1383 autre réponse admise 1384	Du fait personnel (négligence) Du fait des choses	La marche devrait être signalée. Le chef d'entreprise est responsable du dommage causé à sa cliente
M. DEVAUX, pressé de livrer sa prestation à son client, freine brusquement au feu rouge. La pièce montée est renversée.	1383	Du fait personnel	Il est responsable de son imprudence La réponse peut être NEANT car il n'y a pas de dommage à autrui.
L'apprenti renverse le plat cuisiné qu'il allait mettre en vitrine sur le manteau d'une cliente.	1384	Du fait d'autrui	L'employeur est responsable de son apprenti

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	5/9

TROISIEME PARTIE

1)- Accepter toute réponse logique

a)- TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée

C'est un impôt indirect

b)- Au niveau des achats : c'est une TVA déductible

Au niveau des ventes : c'est une TVA collectée

c)- L'entreprise doit reverser le trop perçu à l'Etat

2)- TVA collectée :

- viandes :	$138\ 500 / 105.5 * 5.5 = 7\ 220.38$	HT = 131 279.62
- march :	$54\ 600 / 119.6 * 19.6 = 8\ 947.83$	HT = 45 652.17
- traiteur :	$117\ 800 / 105.5 * 5.5 = 6\ 141.23$	HT = 111 658.77

TVA = 22 309.44 HT = 288 590.56

TVA DEDUCTIBLE sur BIENS et SERVICES :

- à 5.5 % : $88\ 350 * 5.5 / 100 = 4\ 859.25$

- à 19.6 % : $25\ 300 * 19.6 / 100 = 4\ 958.80$

■ -----
● TVA = 9 818.05

TVA à payer en mai = TVA collectée – TVA déductible sur immo et sur ABS –
Crédit de TVA d'avril

= $22\ 309.44 - 9\ 818.05 - 5\ 390. - 575 = 6\ 526.39$

En mai , l'entreprise a de la TVA à payer. Elle fera aux impôts un chèque du montant dû.

QUATRIEME PARTIE :

Calcul du coût = $(2\ \text{cartons} * 158.00) + (2 * 10.00) = 336.00$

CMUP = $336 / 12 = 28.00\ \text{F}$

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé		0106	
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		MAL G A	
METIERS DE L'ALIMENTATION		BIS	
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 6/9	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des impôts dont ils relèvent.

ANNEXE 3

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
	288 590		0032
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
			0033
03	Acquisitions intracommunautaires	06	Livraisons intracommunautaires
	0031		0034
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	07	Achats en franchise
			0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

OPÉRATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventilées par taux)		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux 20,6 %	0205	
09	Taux 5,5 %	0105	242 938
10	Anciens taux	0900	13 361
11	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
12	Opérations réalisées dans les DOM	0920	
13	Taux 19,6 %	0206	45 650
13 bis			8 947
14	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
15	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 14)	0301	22 308
16	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
17	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	
DÉDUCTIONS			
18	Biens constituant des immobilisations	0703	5 390
19	Autres biens et services	0702	9 819
20	Autre TVA à déduire		
21	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	8001	575
22	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
23	Total lignes 20 + 21	0701	575
24	Total TVA déductible lignes 18 + 19 + 23		15 784

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 15)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	8003	

Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 15 - ligne 24)		6 524
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
30	Sommes à imputer y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter y compris acompte congés	9999	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		6 524

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 8/9	

ANNEXE 5

Fournisseur : Domaine de la VYOUNRE				Stock minimum : 5						
Produit : Saint Nicolas de Bourgueil				Stock Maximum : 24						
Référence : NIC				Unité de stockage : bouteille						
DATES	Nature et N° document	ENTREES			SORTIES			STOCKS		
		Quant.	C.U	TOTAL	Quant.	C.U	TOTAL	Quant.	C.U	TOTAL
01/06	stock							20	25,00	500,00
02/06	BS911				8	25,00	200,00	12	25,00	300,00
05/06	BS924				10	25,00	250,00	2	25,00	50,00
07/06	BE32	18	23,50	423,00				2	25,00	50,00
								18	23,50	423,00
09/06	BS983				2	25,00	50,00			
					12	23,50	282,00	6	23,50	141,00
11/06	BE48	12	28,00	336,00				6	23,50	141,00
								12	28,00	336,00
12/06	BS937				6	23,50	141,00			
					6	28,00	168,00	6	28,00	168,00
14/06	BE50	18	25,50	459,00				6	28,00	168,00
								18	25,50	459,00
15/06	BS951				6	28,00	168,00			
					15	25,50	382,50	3	25,50	76,50

CONSTATATION et CONSEQUENCES POSSIBLES

Le stock minimum a été dépassé : il ne reste plus que 3 bouteilles en stock. Il faut passer commande afin d'éviter la rupture de stock.

Toutes académies		Session 2001	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ALIMENTATION			0106 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	9/9

CINQUIÈME PARTIE : Commercialisation

Accepter toute réponse logique

1°)- Les 5 arguments de vente des produits BIO :

Pour chaque argument, on trouvera :

un avantage + une preuve.

- des produits sains car issus de l'agriculture biologique, sans pesticides, ni désherbants...
- des produits naturels comme les fruits de variétés oubliées,
- des produits surs, garantis par un label
- une consommation qui prend en compte la nature et l'environnement, avec des produits issus d'une agriculture sans pesticides ni désherbants.
- respect d'une vie rurale active avec des productions diversifiées.
- ...

2°)- La réponse aux objections :

- le prix peut sembler élevé, mais la santé a-t-elle un prix ?
- la pâte est épaisse, mais elle est plus rustique, elle n'est pas industrielle, elle est plus digeste...